



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
STD/MI

ARRETE PREFECTORAL N°47-2017-02-23-006

**déclarant cessibles, en vue de l'expropriation demandée par la commune de
Villeneuve-sur-Lot, les terrains nécessaires au projet de rénovation immobilière du
cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot**

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013346-0011 du 12 décembre 2013 déclarant d'utilité publique au profit de la mairie de Villeneuve-sur-Lot le projet de rénovation immobilière du cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot ;

Vu la demande de la mairie de Villeneuve-sur-Lot en date du 11 octobre 2016 sollicitant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire pour la poursuite du projet ;

Vu les pièces du dossier d'enquête parcellaire transmis le 11 octobre 2016 par la mairie de Villeneuve-sur-Lot comportant les plans parcellaires des terrains et bâtiments ainsi que l'état parcellaire ;

Vu l'enquête publique parcellaire, s'étant déroulée du 09 janvier 2017 inclus au 24 janvier 2017 inclus

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 07 février 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont déclarés cessibles en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au profit de la commune de Villeneuve-sur-Lot ou de son concessionnaire, les terrains désignés à l'état

parcellaire ci-annexé et nécessaires à la réalisation du projet de rénovation immobilière du cœur de ville de Villeneuve-sur-Lot.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve-sur-Lot, par les soins du maire. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de l'État en Lot-et-Garonne. Il sera notifié par les soins de l'expropriant aux propriétaires concernés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de Villeneuve-sur-Lot, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AGEN, le 23 FEV. 2017


Patricia WILLAERT

Ville de Villeneuve-sur-Lot

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

CŒUR DE VILLE

DOSSIER

D'ENQUETE PARCELLAIRE

3. Etat Parcellaire

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE
 DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
ETAT PARCELLAIRE

adresse	Référence cadastrale	Surface totale	Nature*	PROPRIETAIRE(S)			emprise		hors Emprise	
				Inscrit(s) à la matrice	actuel(s)	Totale ou Partielle	en m ²	cadastre	en m ²	Cadastre
34 Rue Lakanal	EW 0748	89 m ²	BATI	OCEANE RTE DE LAGRAVADE PRAIRIE DE SORBE 47110 SAINTE-LIVRADE- SUR-LOT	OCEANE SCI immatriculée au RCS d'Agen sous le N° 428 289 144 Adresse du siège 34 Rue Lakanal 47 300 VILLENEUVE- SUR-LOT	T	89 m ²	EW 0748		
Origine de propriété										
Acte de vente du 14 janvier 2000 (Maître Guérin, notaire à Puy-l'Évêque) publié le 22 février 2000, référence d'enlèvement volume 2000P n°706										

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE
 DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
ETAT PARCELLAIRE

adresse	Référence cadastrale	Surface totale	Nature*	PROPRIETAIRE(S)			emprise		hors Emprise	
				Inscrit(s) à la matrice	actuel(s)	Totale ou Partielle	en m ²	cadaastre	en m ²	Cadaastre
34 bis Rue Lakanal	EW0747	49 m ²	BATI	OCEANE RTE DE LAGRAVADE PRAIRIE DE SORBE 47110 SAINTE-LIVRADE- SUR-LOT	OCEANE SCI immatriculée au RCS d'Agen sous le N° 428 289 144 Adresse du siège : 34 Rue Lakanal 47 300 VILLENEUVE- SUR-LOT Représentée par son gérant : M. Frédéric GOURC	T	49 m ²	EW 0747		
<p><u>Origine de propriété</u> Acte de vente du 14 janvier 2000 (Maître Guéin, notaire à Puy-l'Évêque) publié le 22 février 2000, référence d'enlèvement volume 2000P n°706</p>										

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE
 DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
ETAT PARCELLAIRE

adresse	Référence cadastrale	Surface totale	Nature*	PROPRIETAIRE(S)			hors Emprise		
				Inscrit(s) à la matrice	actuel(s)	Totale ou Partielle	emprise en m ²	cadastre	en m ²
5 Rue Sainte Catherine	EW1141	170 m ²	BATI	SCI DU MARCHE SAINTE CATHERINE MARCHE-GARE / 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT REPRESENTEE PAR MR ANGE LIZOLA	SCI DU MARCHE SAINTE CATHERINE Immatriculée au RCS d'Agen sous le N° 424 901 544 Adresse du siège : 5 et 7 rue Sainte Catherine 47 300 VILLENEUVE-SUR- LOT Représentée par son gérant : M. Angel LIZOLA	T	170 m ²	EW1141	
<p>Origine de propriété Acte de vente du 9 novembre 1999 (Maitre Capmas et Maître Le Quere, notaires à Villeneuve-sur-Lot) publié le 7 janvier 2000, référence d'enlèvement Volume 2000P n°47</p>									

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT
OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE
 DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE
ETAT PARCELLAIRE

adresse	Référence cadastrale	Surface totale	Nature*	PROPRIETAIRE(S)			emprise		hors Emprise		
				Inscrit(s) à la matrice	actuel(s)	Totale ou Partielle	en m ²	cadastre	en m ²	Cadastre	
7 Rue Sainte Catherine	EW0275	84 m ²	BATI	SCI DU MARCHÉ SAINTE CATHERINE MARCHÉ-GARE / 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT REPRESENTÉE PAR MR ANGE LIZOLA	SCI DU MARCHÉ SAINTE CATHERINE Immatriculée au RCS d'Agen sous le N° 424 901 544 Adresse du siège : 5 et 7 rue Sainte Catherine 47 300 VILLENEUVE-SUR-LOT	T	84 m ²	EW0275			
Origine de propriété				Acte de vente du 9 novembre 1999 (Maitre Capmas et Maître Le Quere, notaires à Villeneuve-sur-Lot) publié le 7 janvier 2000, référence d'enlissement Volume 2000P n°47							